

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

DU 12 JUILLET 2011

1) Avis sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle

Vu les délibérations prises par les Communes de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre ;
Considération que la conclusion du SDCI en Moselle émise par la Préfecture en novembre 2006, proposant la fusion des Communautés de Communes de Remilly, du Vernois, du Val Saint Pierre et de l'Aéroport est parfaitement adaptée aux attentes de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre et de sa population.

Considérant que l'étude de territoire réalisée sur les Communautés de Communes du Vernois, de l'Aéroport et du Val Saint Pierre, engagée par ses intercommunalités avec le soutien de l'Etat met en exergue des enjeux prioritaires dans le domaine de l'accueil des populations, du développement économique, de l'environnement, du patrimoine local et de l'optimisation des modes de transports ;
Considérant que la cohérence de compétences de proximité et de services déjà en place où en cours de réalisation dans les Communautés de Communes composant le SUD messin est de nature à opter pour un rapprochement avec ces dernières ;

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- Emet un avis défavorable au rattachement de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre à METZ METROPOLE comme le propose le Préfet de Moselle dans son projet de schéma de coopération intercommunale
- Se prononce pour l'adhésion de la CCVSP à la nouvelle Communauté de Communes composée des Communautés de Communes du Vernois, de l'Aéroport et de Remilly.

2) Demande de dégrèvement d'eau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et au vu des éléments en sa possession, décide à 12 voix pour et une abstention de ne pas octroyer d'exonération totale ou partielle de la redevance assainissement due sur le surplus de consommation d'eau généré par la fuite de l'un des habitants de la Commune.

3) Convention SATESE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune bénéficie d'une aide technique et d'un service d'assistance au travers de diagnostics et de conseils pour la lagune de Mécleuves.

Cette assistance sera régie désormais par une convention liant le Département à la Commune et fixant la rémunération du Département forfaitairement à 0.20 cts /Hab annuellement.

Le conseil accepte à l'unanimité des voix et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

4) Examen de devis : Travaux Rue de la Croix du Mont

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de réaménagement de la rue de la croix du mont nécessite l'intervention d'un coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé en application de la loi n°93-14-18 du 31/12/1993.

L'entreprise SATM a fourni un devis à hauteur de 2.600€ HT pour cette mission.

Après examen, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix cette proposition.

5) Examen de devis concernant la protection du matériel multimédia de l'école primaire

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des devis reçus pour l'installation soit d'une alarme à l'école primaire soit d'une armoire multimédia pour le rangement du matériel après utilisation.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'opter pour l'achat d'une armoire au prix de 1742,58 € chez la Société CG2I

6) Vérification des aires de jeux

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des devis reçus pour la vérification des aires de jeux de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'opter pour le devis de l'entreprise VERITAS pour un montant de 519 € HT

7) Rationalisation de l'intercommunalité : dissolution du S.I.R.S.

Vu la demande de rationalisation de l'intercommunalité émanant de la Préfecture de Moselle

Vu la délibération du SIRS n°2011/04 en date du 29 mars 2011 se prononçant en faveur de la dissolution du SIRS et de la reprise de sa compétence « transport scolaire » par le Syndicat de Gestion du Restaurant Scolaire

Vu le CGCT et ses articles L5211-25-1, L5211-26 et L5212-33,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décident :

- D'accepter la dissolution du SIRS Chesny-Jury-Mécleuves à compter du 1^{er} septembre 2011
- De demander au Syndicat de Gestion du Restaurant Scolaire de Jury-Chesny-Mécleuves de bien vouloir modifier ses statuts afin d'intégrer les compétences exercées par le SIRS.

8) Demande de location du F.S.E. à titre gratuit

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de location à titre gratuit du F.S.E afin d'y organiser une soirée/débat. Après en avoir délibéré, la personne n'étant pas une association et n'étant pas parrainée par une association de Mécleuves, le conseil décide de ne pas déroger à son règlement et donc ne pas octroyer le F.S.E à titre gratuit.

9) Examen de devis pour le spectacle de la Saint Nicolas

Après examen et délibération, le conseil décide à l'unanimité des voix d'opter pour le devis d'Etienne SIBILLE pour un montant de